

le dit tout de l'enner dixsept cens Gerse
 apres la publication d'un bans et veni la
 dispence des deux autres entre Robert
 Robbe fils de Francois et Anne Marguerite
 Manors d'une part et Anne Francaise
 Linoisin fille de Pierre et Leonore muni
 de cette parisse d'autre part, n'ayant
 reconnu aucun empeschement a leur propreté

et mariage, je soussigne pure de servir mes
 les ay lie et conjoints dans le sacre lien
 de mariage en presence de Robert
 Linoisin frere a l'ad. Hubert hequet
 Cabaretier femme Therese Linoisin fille
 de philippe et femme le prestre, et femme
 Therese Chappe fille de Laurent et
 femme Juvenil tous de cette parisse qui ont
 fait signer au may excepter les deux mariés
 qui ayant delavé ne le sçavaient pas, leur
 manque ordinaire marque.

Robert Robbe et Anne Francaise de
 Anne Francaise + Linoisin
 Robert Linoisin Hubert hequet
 femme Therese Linoisin
 femme Therese Chappe

de Le Lincain

M.1716.2.19

le 19 de fevrier 1716
apres la publication d'un ban et veue la
dispense des deux autres entre **Robert**
Robbe fils de francois et Marie Margueritte
Waverans d'une part , et **Anne francoise**
limoisin fille de pierre et leonore pruvos..
de cette paroisse d'autre part, nayant
reconnu aucun empeschement a leur prestendu
mariage, je soussigné cure de wisernes
les ay lié et conjoins dans le sacré lien
de mariage en presence de Robert
limoisin frere a ladite, hubert hecquet
cabaretier, jenne Therese limoisin fille
de philippe et jenne le prestre, et jenne
Therese Chappe fille de laurent et
jenne Dumenil tous de cette paroisse qui ont
tous signés avec moy exceptés les deux marians
qui ayant déclaré ne le scavoir ont poses leur
marcque ordinaire Marcque de

Robert + Robbe Marcque de

Anne francoise + limoisin

Robert limoisin huber hequet

Jenne therresse limoisin

Jenne therresse chappe

J le Chatelain